



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de la culture
Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

**Conseil national de la
Recherche archéologique**

CNRA 2020-2024

Avis de décembre 2020

L'archéologie sous-marine de demain : un enjeu majeur pour la France

La prochaine mise à l'eau de l'*Alfred Merlin*, navire hauturier de recherches archéologiques sous-marines de nouvelle génération, viendra sous peu épauler l'activité de l'*André Malraux* en service depuis 2012. La Commission des opérations sous-marines, instance consultative relevant du CNRA, salue cet important investissement qui comporte également une dimension technologique et robotique devenue indispensable dans le cadre d'investigations de plus en plus nombreuses et profondes.

La Commission des opérations sous-marines tient à souligner la renommée internationale de la France en matière d'archéologie sous-marine. Dans les années à venir, les aménagements en mer vont se multiplier et l'excellence française devra pouvoir être mise à contribution pour faire face à la gestion scientifique et administrative des 11 millions de km² de notre domaine maritime.

La réalisation des opérations d'évaluation et de diagnostic a été confiée par le code du patrimoine à l'Inrap, qui a récemment réorganisé son pôle d'activités subaquatiques, ainsi qu'au DRASSM, service à compétence nationale qui compte 35 agents.

La Commission constate, avec préoccupation ⁽¹⁾, l'augmentation du nombre d'opérations à accomplir dans les années à venir, liées notamment au développement de l'archéologie préventive en mer, qui supposerait un personnel plus nombreux pour répondre à ces enjeux, alors que le pôle subaquatique de l'Inrap est encore limité et qu'un tiers des effectifs du DRASSM doit partir en retraite d'ici cinq ans.

Les recrutements nécessaires dans cette perspective pourront bénéficier du vivier hautement qualifié issu de la formation d'excellence MoMArch, qu'ils contribueront à pérenniser en démontrant sa pertinence. Il convient de noter que les évolutions de la gestion de l'archéologie sous-marine supposent aussi, outre le recrutement d'agents disposant d'une formation administrative spécifique au domaine maritime, celui de spécialistes des nouvelles technologies (analyses de surveys, entretien et développements robotiques...) et de domaines spécifiques tels que la gestion d'armement naval, qui échappent aux réseaux courants de formation et de spécialisation en archéologie.

La Commission souligne l'importance de garantir aux deux acteurs publics les moyens financiers et humains permettant à ces services d'exercer ces missions fondamentales d'inventaire, d'étude et de sauvegarde du patrimoine archéologique totalement ou partiellement immergé.

⁽¹⁾ Cet avis est issu des échanges de la Commission des opérations sous-marines du 10 septembre 2020, relayés.